Faits divers Télégraphiques

(De notre correspondant spécial)

UN TERRIBLE ACCIDENT DE CHEVAL. — Versailles, 12 mai. — La terrible nouvelle du cheval, qui a causé la mort d'un jeune homme plein d'avenir, s'est produit dimanche après-midi dans le parc de Versailles.

M. Maurice de Bizemont, président des logis au 27e dragons, et neveu du colonel commandant le régiment, était alle, avec plusieurs de ses amis, faire une promenade à cheval dans le parc.

Le groupe galopait tranquillement lorsque tout-à-coup le cheval de M. de Bizemont, pris d'une peur subite, fit un brusque écart et désarçonna son cavalier qui fut précipité à terre.

Par malheur, un pieu du malheureux sous-officier resta engagé dans l'étrier; le cheval, effrayé, est accidenté avec une vitesse vertigineuse, d'élance affolé, entraînant la victime dont le corps rebondissait sur le sol à chaque secousse.

Après avoir ainsi traîné son cavalier sur une centaine de mètres, le cheval, dans un dernier élan, alla se jeter contre un arbre, où M. de Bizemont se fracassa la tête.

Lorsque les témoins de cette horrible scène, n'étaient précipités vers le secours de leur ami, parvinrent enfin à maîtriser la bête, M. de Bizemont rendait à peine, il portait son sang par plusieurs blessures.

Transporté aussitôt à l'hôpital militaire, le malheureux garçon expira peu après le trajet, sans avoir pu prononcer une seule parole.

Cet accident a causé une douloureuse émotion dans le monde militaire de la garnison de Versailles où le jeune Maurice de Bizemont se comptait des amis.

INCENDIES DE FORÊTS DANS L'YONNE. — Auxerre, 11 mai. — Depuis huit jours, une dizaine d'incendies ont éclaté dans les bois par suite de la sécheresse.

Hier, un de ces incendies a communiqué le feu à plusieurs maisons de Charbuy : quatre ont été détruites malgré les secours.

Dernière Heure

La catastrophe d'Adélia

Bildah, 12 mai. — Le train emmenant les corps des victimes de la catastrophe d'Adélia a quitté à 4 heures pour Orléansville. Il partira demain à Mostaganem où aura lieu l'inhumation.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, le capitaine Lamaiguère a survécu à ses terribles blessures, mais son état est très grave. On sait que le capitaine Lamaiguère a eu les deux jambes broyées.

La peste en Chine

Londres, 12 mai. — Un télégramme du gouvernement de Hong-Kong annonce que 74 nouveaux cas de peste se sont déclarés dans la colonie pendant le cours de la semaine dernière. Durant la même période on a enregistré 64 décès.

Un train de pèlerins lillois

Reims, 12 mai. — Ce soir, un train venant de Lille est arrivé en gare à 8 heures 25 amenant 260 pèlerins.

A minuit 300 jeunes gens venant de Paris sont arrivés également.

A quatre heures doivent arriver trois cents autres jeunes gens venant également de Paris.

Tous ces pèlerins viennent assister au congrès royaliste qui doit s'ouvrir aujourd'hui.

Les blessés de la catastrophe d'Adélia

Bildah, 12 mai. — L'état des blessés et des officiers opérés hier est aussi satisfaisant que possible. Les docteurs espèrent les sauver tous. Dans quelques jours, les tirailleurs pourront sortir de l'hôpital.

L'enquête a établi que la cause de l'accident est due à l'inconscience incompréhensible du chef de gare d'Adélia, qui, au moment où il donnait le signal du départ du train 56, croyait le train numéro 7 en gare de Vesoul-Benian.

Ce fut seulement au instant après qu'il reconnut son erreur. Il courut après le train, fit des signaux mais trop tard pour qu'ils fussent entendus.

C'est alors que, comprenant l'étendue de sa faute, il voulut se suicider.

Accident dans une mine

Saint-Etienne, 12 mai. — Une galerie du puits Rambaud a été envahie subitement par les eaux. Six hommes travaillaient dans la galerie. Quatre ont pu se sauver. Les deux autres se sont noyés.

La retraite des Italiens

Rome, 12 mai. — Une dépêche de Massouah à la *Tribuna* datée d'aujourd'hui midi, annonce que l'évacuation d'Adigrat continue.

L'abandon définitif dépendra de la conduite que tiendra le ras Mangasha, à qui le général Baldissera a ordonné (1) de rectifier les nombreux prisonniers italiens.

La colonne Stesani a été envoyée contre le ras Sebat avec ordre d'user de sévères représailles s'il résistait.

Les forces des Italiens autour de Adigrat seraient doubles de celles de Tigrias.

Le général Baldissera se porte bien.

Le major Salsa est toujours prisonnier du Négus.

Le paquebot *Archimède* est parti de Massaouah pour Naples avec le 12e bataillon d'infanterie d'Afrique, soit 25 officiers, 593 soldats et 349 malades.

LE SPORT

VÉLODROME LILLOIS

Jeudi 14 mai, grande réunion de courses, organisée au Vélodrome lillois par l'Association sportive des Cheminots de Lille.

Cette réunion, qui a lieu à 3 heures, promet d'être très intéressante, vu le nombre et la qualité des engagements. En voici le programme :

1re course, bicyclettes, 2,400 mètres — *2e course*, pédestre, 100 mètres — *3e course*, pédestre, 1,000 mètres — *4e course*, bicyclettes, 10 kilomètres avec entraînement.

Il y aura foule jeudi au Vélodrome, étant donné surtout le prix peu élevé des places.

En vue de cette réunion, M. Canonne, buffetier, a engagé orchestre, qui jouera plusieurs morceaux pendant les courses et après la réunion.

SPORT HIPPIQUE

Journée de mardi

Les opérations du concours hippique ont continué hier matin par l'examen des poulains et pouliches de 3 ans sans dressage complet, ont obtenu :

Le fer prix, *Postulant*, à M. Victor Douay, à Romeries — 2e, *Young-Marbeff-Star*, à M. Wignolle, à Marquette-les-Bouchain—3e, *Yvette* à M. Duchateau Joly, à Guines — 4e, *Jongleur*, à M. Célestin Pavillis, à Renaix — 5e, *Paquerette*, à M. Douay, à Romeries — 6e, *Voguite*, à M. Monier, à Terlunchun — 7e, *Plongeon*, à M. Douay, à Romeries — 8e, *Pyramide*, à M. Langagne-Cavet, à Deuvres — 9e, *Odette*, à M. Jacquet, à Lens — 10e, *Polaire*, à M. D'Herouel à Lizon.

14e prix, *Yvette*, à M. Caron à Oye — 12e. *Princesse*, à M. Louis Cordonnier — 13e, *Boulot*, à M. Caroulle à Arry — 14e, *Comédienne*, à M. F. Fiévet à Masny — 15e, *Pierrot*, à M. Bulisi à Senlecques — 16e. *Prime-Rose*, à M. Caroulle.

Des fleurs de rubans ont été adjugés à *Papillon*, *Mardi-Gras*, *Luronne*, *Joyeuse*, *Paquerette*, *Corine*, *Perle-rose*, *Gasparda*, *Ketty*, *Paulette*, *Picardie*, *Bayadère*, *Pompette*, *Romeo*.

Dans l'après-midi ont été cours *les prix des Ecoles* et des *Habits rouges*.

Le prix des Ecoles a donné lieu à de fortes émotions et à un accident sans gravité d'ailleurs.

Mamzelle montée par M. Picquet a fait panache complet. Il n'est est fallu de peu que l'animal roulât sur son cavalier qui s'est heureusement relevé sans aucun mal.

Jack, cheval noir plein d'ardeur, présenté par M. Fénel et monté par une amazone parfaite des règles de l'équitation par M. Delaporte, *Jack* a fait maintes difficultés pour franchir les obstacles, mais son cavalier a ramené chaque fois avec vigueur et l'a fait sauter haies et barrières après une lutte très mouvementée dans laquelle la volonté du cavalier a brisé la résistance de l'animal aux applaudissements de toute l'assistance.

Boulot monté par Loger est tombé à la haie entraînant son cavalier dans sa chute. Ce dernier s'est relevé sans blessure.

Yvette à M. Caron, montée par M. Moulon est tombée avec son cavalier à la barrière : en se relevant, la jument a frappé le cavalier d'un coup de pied à la jambe droite en dessous du genou.

M. Moulon s'est en outre, dans sa chute, donné une entorse au genou. Il a été transporté sur un fauteuil dans le bureau du secrétaire où des médecins militaires lui ont donné les premiers soins. Il a ensuite été reconduit à l'estaminet *St Michel*, sur des Fosses-Neuf. Sa guérison n'est qu'une question de quelques jours.

Voici les résultats du *Prix des Ecoles* :

1er prix, *Jeanne* à M. Caroulle, montée par M. Moulon : 2e prix, *Yvette* à M. Duchateau, montée par M. Picquet ; 3e prix, *Ketty* à M. Boulanger, montée par M. Picquet ; 4e prix, *Mamzelle* à M. Langagne, montée par M. Picquet, le cinquième prix n'a pas été adjugé.

Comme on le voit, c'est M. Picquet qui a eu les honneurs de la course.

La journée s'est terminée par le *Prix des habits rouges* dont le classement a été jugé comme suit : 1er prix, *Tonch-me-not*, à M. Wignolle ; 2e, *Le phoque*, au même propriétaire ; 3e, *Pile ou Face*, à M. de Tassigny ; 4e. *Buckingham*.

Des fleurs de rubans ont été adjugés à *Frédégonde*, *Ballali*, *Mlle de Loyan*, *Lescart*.

Beaucoup de dames en fraîches toilettes et de nombreux officiers de toutes armes.

Le pari mutuel a fonctionné assez et demie. Grande course de bagues, 35 chevaux sont engagés ; à 3 heures, saute d'obstacles pour les chevaux ayant couru des bagues. 12 chevaux sont engagés ; à 4 heures. Courses d'officiers, 18 chevaux sont engagés.

Chronique Régionale

Sociétés de secours mutuels. Majoration des retraites

Nous nous empressons de porter à la connaissance des Sociétés de Secours mutuels les conditions à remplir par les retraités qui sont dans le cas d'obtenir la majoration de leur pension.

La loi du 21 décembre 1886, pour encourager la prévoyance, a disposé d'une somme de deux millions en faveur des retraités de la caisse Nationale des retraites et des Sociétés de secours mutuels. Il y a actuellement quatre millions à répartir, soit l'allocation de 1895 et celle de 1896.

Les conditions à remplir, par les retraités des Sociétés de secours mutuels, pour être admis à bénéficier de la répartition sont les suivantes :

1. Etre de nationalité française ou naturalisé.

2. Etre titulaire d'une retraite des Sociétés de secours mutuels, approuvées ou autorisées.

3. Etre âgé de 60 ans avant le 1er janvier 1897, c'est-à-dire né au plus tard, le 31 décembre 1836.

4. Avoir effectué des versements à sa société pendant 40 ans au moins, ou rentiers nés du 1er janvier au 31 décembre 1836.

5. Ne pas jouir, y compris la rente dont la majoration est demandée, d'un revenu personnel, viager ou non, supérieur à 360 fr.

Pour bénéficier de la majoration, il faut remplir les formalités suivantes, sur lesquelles nous appelons toute l'attention des présidents des sociétés, afin qu'ils puissent les bien indiquer à leurs sociétaires qui se trouvent dans les conditions voulues par la nouvelle loi.

Les sociétaires retraités des sociétés devront, mentis de leur acte de naissance sur papier libre s'adresser au maire de leur résidence, qui leur fera souscrire une demande en majoration, indiquant très exactement :

1. Les noms, prénoms, date de naissance, profession et état-civil du postulant.

2. Le montant des rentes viagères servies au pensionné.

3. Le nombre d'années des cotisations payées à leur société.

4. La déclaration qu'il ne jouit pas d'un revenu supérieur à 360 fr. annuel.

Ces demandes souscrites devant le maire et certifiées par le maire, le maire, ou son président de la Société qui attestera que les postulants ont payé des cotisations régulières pendant le nombre d'années exigées par la loi.

Le président dressera un bordereau spécial de ces demandes et les remettra, avec les pièces à l'appui, au maire de la commune où se trouve le siège de la Société.

Les retraités qui auront élevé au moins quatre enfants auront droit à des bonifications spéciales ; à cet effet, le maire remplira un questionnaire sur la situation de famille du rentier, il sera joint à l'appui de la demande.

Les demandes de majoration devront être remises aux maires, avec les pièces à l'appui, au plus tard le 31 mai 1896. Passé cette date, aucune demande ne pourra être reçue.

Chemin de fer du Nord

Excursion à Lourdes et dans les Pyrénées

La Compagnie du Chemin de fer du Nord tient à la disposition des voyageurs qui en feront la demande ainsi qu'à MM. les agents des agences commerciaux, bureau des voyages, 18, rue de Dunkerque, soit à l'Agence des Voyages Bonnaiques, 17, faubourg Montmartre à Paris, des billets pour l'excursion ci-après :

Lourdes et les Pyrénées du 13 au 26 mai 1896

Prix, au départ de Paris : 1re classe, 330 fr.; 2e classe, 236 fr.

Les prix pour le parcours sur le chemin de fer du Nord, sont ceux des billets aller et retour ordinaires.

Le billet comprenant les parcours de chemin de fer, les voitures et omnibus pour les excursions, la visite des musées et monuments, le logement et la nourriture dans les principaux hôtels et les guides interprètes.

La Société des Voyages Economiques, 17, faubourg Montmartre, enverra prospectus et tous les renseignements qui lui seront demandés sur ces excursions.

DEUX DE NOS COMPATRIOTES tués à Adélia

Deux officiers originaires du département du Nord figurent parmi les victimes de la catastrophe d'Adélia.

L'un le capitaine Delebecque est né à Valenciennes où il était très connu et très estimé.

Il laisse après lui sa mère et sa femme avec deux enfants, plongés ou le comprend, dans la plus profonde douleur.

Delebecque était un militaire de haute valeur, né le 29 mai 1853, il travaillait depuis deux ans dans l'étude de M. Augustin Lelièvre, notaire, lorsque entraîné par le goût des armes, il s'engagea à 18 ans dans le 5e régiment de ligne.

Il a pour ainsi dire passé toute sa jeunesse et demie, pendant les batailles auxquelles Delebecque prit part, son courage lui fit décerner les galons de sergent-major. — Nommé lieutenant en 1874, il prit part à l'expédition de Tunisie ; il fut ensuite nommé capitaine et détaché à différentes reprises avec le titre de commandant dans le Sud-Oranais.

D'autre part, le lieutenant Adolphe Laurent est né à Neuville St-Remy près de Cambrai.

Il était sorti de Saint-Maixent et était âgé de 29 ans.

C'était un jeune homme plein de cœur et d'intelligence, à la mine ouverte, portant avec distinction l'élégant uniforme d'officier de tirailleurs algériens.

Son père et sa mère n'ont appris qu'hier la terrible nouvelle.

Leur fils était venu les embrasser le 15 août dernier.

LES GRÈVES

A TOURCOING

Le travail a été repris à l'usine François Manuel frères, aux conditions arrêtées avec les délégués, soit 0 fr. 25 en minimum de salaire de 22 fr. pour les rattachées.

Reprise du travail également à la filature Malfait-Desurmont avec augmentation de 15 c. bien de changé chez MM. Albert Pollet, Cassette et Jongler.

Au tissage Toulemonde, une centaine d'ouvriers ont repris ; la grève touche à sa fin.

A l'établissement Bayard-Parent, rue du Pile de la Guerre, 72 ouvriers ont travaillé sur 356.

Chômage encore complet rue Desurmont.

M. Wibaux, 3, rue Pasteur, a remis aux ouvrières les livrets étaient tenus à leur disposition, de même que M. Binet, pour ceux qui ne sont pas rentrés.

A la filature Joire, il reste 23 rattachées et 9 bâclées sur 32.

Chez M. Roelstrale-Deconinck, la grève sera vraisemblablement terminée aujourd'hui.

La grève des fileurs de fils continue vingueurs et stationnaire. Il y a 96 ouvriers en grève répartis sur douze établissements.

Chronique Locale

ROUBAIX

Chambre de commerce de Roubaix

Séance du 7 mai 1896

Présidence de M. Julien Lagache

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

***

La Chambre procède au renouvellement de son bureau, aux termes de l'article 9 du décret organique du 3 septembre 1851.

Quatre scrutins successifs donnent les résultats suivants : Président, M. Julien Lagache ; vice-président, M. Louis Cordonnier ; secrétaire, M. Georges Motte ; trésorier, M. F. Eloy-Duvillier.

***

M. Chombart-Dumont, négociant en épiceries, à Roubaix, demande l'intervention de la Chambre de commerce au sujet des raisins de Corinthe qu'il a importés jusqu'à présent au droit de 15 francs les cent kilos, comme fruits de table, et auxquels le service de la douane veut appliquer la taxe de 25 francs les cent kilogs, comme raisins destinés à la vinification.

La Chambre, considérant que les raisins secs importés par M. Chombart sont exclusivement destinés à la boulangerie et à la pâtisserie ainsi que cela est attesté par l'administration des contributions indirectes qui exerce la maison de ce négociant ; qu'on ne fabrique pas de vin dans la région du Nord et que d'ailleurs le contrôle de la régie, qui constate chaque année les entrées et les sorties, rendrait toute fraude impossible ;

Décide qu'elle appuyera la réclamation de M. Chombart-Dumont.

***

M. le *président* donne lecture d'une lettre de M. le ministre du commerce et de l'industrie au sujet du chemin de fer de Roubaix-Wattrelos à la frontière belge vers Audenarde. M. le ministre fait connaître que son collègue des travaux publics estime que toutes les difficultés soulevées à propos de cette ligne ne tarderont pas à être résolues et que l'administration sera, dans un temps prochain, en mesure de statuer définitivement sur le projet et de procéder à l'adjudication des travaux.

***

La chambre donne un avis favorable à la demande de M. le maire de Wattrelos tendant à obtenir que les emballages et sacs vides soient compris dans la nomenclature des marchandises admises à l'importation par le bureau de douane de Wattrelos.

***

Elle passe à l'ordre du jour sur une demande de souscription que l'origine de ces renseignements ne lui permet pas d'accueillir et qui, d'ailleurs, ne présente pas de rapport direct avec les intérêts du commerce et de l'industrie.

***

La chambre donne acte à M. le président des communications suivantes :

1. Lettre de la Chambre de commerce de Lyon relatives à la mission en Chine. Les délégués sont heureusement choisis à l'exemple de Lyon et il y a lieu d'espérer que le séjour dans cette ville sera une période de travail fécond et fructueux.

2. Lettre annonce la prochaine ouverture d'un comité consultatif du commerce français à Liège, et la fondation d'une Chambre de Commerce française à New-York.

3. Lettre de M. le Ministre de Commerce et de l'industrie signalant à l'attention particulière de la Chambre un rapport de M. Regnault, consul de France, chargé de mission en Orient, que publie le *Moniteur officiel du Commerce* du 9 avril dernier sous le titre de : *Turquie. — Transactions diverses.*

4. Lettre relative à l'exposition internationale de la Mode qui aura lieu à Berlin du 12 au 27 septembre 1896.

Le Président, Julien Lagache.

Le vol de la rue des Longues-Haies

Nous avons déjà plusieurs fois parlé du vol commis, la semaine dernière, chez M. Louis Debecque, cabaretier, rue des Longues-Haies. L'enquête menée avec activité par M. Squivée, commissaire de police, a permis d'en découvrir les auteurs, qui en plus de ce vol sont inculpés des diverses tentatives de vols et vols commis ces temps derniers rue du Coq-François et rue de Lannoy.

Un seul des trois voleurs a pu jusque maintenant être arrêté. C'est un peintre nommé Léopold Arcus, âgé de 19 ans. Les autres sont en fuite. Ce sont deux journaliers, Arthur Doyen, 23 ans et Alphonse Luc, dit « Alphonse Le Sauret ».

Trois autres personnes inculpées de complicité, ont été arrêtées ces jours-ci. Ce sont Camille Deschepper, 24 ans, Auguste Devogelaere, 22 ans, tisserand et Jean Houtekoke Léopold, maçon.

Un vol de 190 francs

Un boucher, Jules Rasneur, demeurant rue du Pile, entrait lundi matin, dans un estaminet du quartier où étaient déjà attablée une jeune fille, Marie Sheerlinck, 24 ans et son amant.

Pendant un moment d'inattention du boucher, Marie Sheerlinck parvint à lui enlever un sac contenant cent quatre-vingt dix francs.

M. Rasneur s'aperçut de vol peu après. Il en avertit aussitôt M. Squivée, commissaire de police qui fit arrêter la voleuse. Celle-ci a refusé de faire connaître son amant qui depuis lors a disparu.

Le noyé du pont du Sartel

Le noyé découvert dimanche, dans le canal, près du pont du Sartel, a été inhumé hier à cinq heures du soir, sans avoir été reconnu.

Vol d'une chemise

Un sieur Pierre Winberg, 30 ans, demeurant 101, rue des Longues-Haies, avait sa profiter d'une absence de Mme Winberg, demeurant, 34, rue de la Balance, pour lui enlever une chemise et un oreiller.

Sur la plainte de Mme Soly, Winberg a été arrêté dans la journée d'hier et conduit au dépôt du 3e arrondissement.

Entre voisines

Mme Bourgeois, demeurant rue de Lille, cour Six-Gadenne, n'aime pas que son mari aille chez Mme Joséphine Lorthiois, 50 ans, cabaretière, 105, rue de Lille. En le voyant entrer hier après-midi chez cette dernière, elle partit pour le retrouver. La cabaretière qui avait vu son ennemie arriver, se porta à sa rencontre et la frappa à coups de tisonnier.

Sur la plainte de Mme Bourgeois, qui a été assez sérieusement blessée, Mme Lorthiois a été conduite devant M. le commissaire de police du 2e arrondissement.

Une arrestation à la gare

Hier, vers cinq heures du matin, un surveillant à la gare de la petite vitesse aperçevait deux individus occupés à desceller les plombs qui ferment les wagons.

Il avertit l'agent de service et avec l'aide de celui-ci put s'emparer de l'un des coupables, qui fut conduit au dépôt du 1er arrondissement. C'est un sieur Augustin Demeester, 19 ans, demeurant, 34, rue de la Vaisnerie à Lille.

Une enquête est ouverte par M. Villon, commissaire de police.

Un mauvais payeur

Hier vers 6 heures 1/2 du matin, chez M. Ed. Félix, aubergiste, à l'angle de la rue de Flandre et du chemin de fer, un sieur Louis Bricourt, 30 ans après avoir mangé et bu pour 4 fr. 50 déclarait n'avoir pas d'argent pour payer.

Peu content, M. Félix remit un agent de police qui conduisit le mauvais payeur au dépôt du 1er arrondissement.

Un garde frappé

Lundi soir, M. Pierre Decoster, garde au square Pierre Catteau était bousculé et frappé par un forgeron Adrien Roger, 23 ans, qui était ivre.

Un agent du poste du 2e arrondissement fut averti du fait et conduisit l'irascible buveur au poste de police.

Exploits d'ivrognes

Lundi vers cinq heures du soir, dans la rue des Arts, un tisserand Joseph Orgaerl, 34 ans, demeurant 108, rue du Collège, était ivre et frappait sa femme.

Le poste de police n'était pas loin et c'est là que le mari trop brutal a passé la nuit.

— Hier matin, rue Saint-Georges, un jeune homme en état d'ivresse, usenait grand tapage. Un agent informé du fait le conduisit au dépôt du 2e arrondissement où il a déclaré se nommer Hubert Joseph Helg, âgé de 20 ans, de nationalité allemande.

Un procès verbal lui a également été dressé pour n'avoir pas fait sa déclaration d'étranger conformément à la loi du 8 août 1891.

— **Mélanie Lefebvre**, âgé de 63 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 225, rue du Tilleul, s'est encore fait arrêter lundi soir, sur la Grande-Place, pour ivresse manifeste et tapage. Elle a été écrouée au Dépôt du 2e arrondissement.

Autorisation de bâtir

Ont reçu autorisation de bâtir : MM. Mission, une maison rue Descrème ; Damiens, une maison rue du Miroment ; Cuvelier, quatre maisons rue du Caire ; Théophile Nuits, six maisons rue de la Perche ; Duthilleul, quatre maisons boulevard de la Liberté ; Huleuert, une maison rue des Longues-Haies ; Lamoulé, trois maisons rue Henri Martin ; Vanwelden, quatre maisons rue Ingres.

Chronique colombophile

Jeudi 14 mai, Saint-Just, organisé par l'Union colombophile de Croix, au stage de la Société l'espoir», établie chez J.-B. Billet, Grand'Place à Croix.

Déconfiture de « Broqueleux »

Hier, dans l'après-midi, toute une voiture de « broqueleux » en goguette faisait son entrée dans la ville au son du tambour et au bruit des fanfares.

La voiture était enguirlandée et décorée de drapeaux. C'était toute une bande de joyeux Lillois venant nous rendre visite. Malheureusement pour eux, ils avaient compté sans leur chef tellement assourdissant que la police de suireté trouvant qu'une pareille musique était loin d'adoucir les mœurs, arrêta la voiture, fit taire les cuivres et les tambours, et faisant faire demi-tour à l'attelage, renvoya dare dare tous ces joyeux drilles qui tout penauds reprirent le chemin de Lille dans le plus profond silence.

Combat de coqs

Jeudi 14 mai, fête de l'Ascension, à l'Ours, rue Pellart, pour clôturer la saison, attaque d'un 3 de 5 pour 50 francs contre la grande société de Roncq. Mise au pèse à 5 heures et demie.

TOURCOING

Les funérailles de Mme Abraham

C'est hier matin, à huit heures trois quarts qu'ont eu lieu les funérailles de Mme Abraham, directrice de l'école de jeunes filles de la rue Claude-Bernard, à Blanc-Seau.

En cette circonstance, le personnel enseignant laïque de la région a fait preuve de la plus grande solidarité.

Des délégations d'instituteurs et d'institutrices étaient venues de toutes les écoles des cantons de Roubaix-Tourcoing, apporter un dernier témoignage d'estime à la défunte et l'assurance de toute leur sympathie à leur collègue M. Abraham, instituteur-adjoint à Roubaix, école de la rue St-Vincent.

Après la levée du corps, le cortège se met en route dans l'ordre suivant : les élèves de l'école de garçons du Blanc-Seau ; les élèves de la défunte et une délégation des enfants de l'école maternelle ; les institutrices de Roubaix-Tourcoing et des environs ; cinq couronnes offertes par la famille ; une couronne offerte par les adjoints de Mme Abraham ; une autre offerte par les enfants de l'école ; puis vient cella des élèves de l'école maternelle.

Nous remarquons ensuite une splendide couronne offerte par les instituteurs et institutrices de Tourcoing, une autre non moins belle donnée par l'orphéon des instituteurs de Roubaix-Tourcoing, une troisième, témoignage de sympathie des collègues de M. Abraham, avait été envoyée par les maîtres de l'école de la rue Saint-Vincent, à Roubaix ; et une quatrième émanait des employés de la Belle Jardinière, à Lille.

Le corps est entouré de jennes filles voilées de blanc portant des gerbes de fleurs naturelles semées d'un peu partout.

Quatre institutrices tiennent les coins de poêle.

M. Abraham est bien gêné par ce deuil, suivis de M. Minet, inspecteur primaire à Roubaix, représentant de M. Pierre, directeur départemental de l'enseignement qui, retenu par des occupations, n'a pu faire le trajet de Blanc-Six, adjoint au maire de Tourcoing, représentant la municipalité de cette ville ; de M. Cuir, inspecteur primaire à Lille ; de M. Hermand, chef de bureau des écoles à Tourcoing et de tous les instituteurs des cantons de Roubaix-Tourcoing.

Sur le passage du cortège une foule recueillie fait l'éloge de la défunte.

Après la cérémonie religieuse, l'inhumation devant avoir lieu à Lille, tous les assistants accompagnent le corps jusqu'au chemin de la Makellerie.

A quelques mètres de la limite de la commune le cortège s'arrête entre deux haies que forment les enfants qui le précédaient. Tous les assistants se découvrent ; on fait le cercle autour du corbillard et M. Minet, inspecteur primaire, la gorge serrée par une émotion qui gagne bientôt tout le monde et fait sanglotter plus de la moitié des assistants, prononce le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lorsque samedi matin on est venu m'annoncer la mort de Mme Abraham, j'ai éprouvé une émotion douloureuse surprise ne saurait pas seule à expliquer.

Instantanément, en effet, j'ai revu dans l'intensité de regrets douloureux, cette jeune femme avec sa

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 46

LE TOURBILLON

PAR

Jules de Gastyne

— Bertha est innocente... Je le crois plus que jamais.

— Ah ! dit le sous-chef, que cela me fait du bien ! que je suis heureux de vous avoir vu !

Mais il ajouta avec terreur :

— Si elle est innocente, c'est moi qui l'aurai perdue ! Ma déposition la perd. Elle me me pardonnera jamais d'avoir douté d'elle.

Il ne tordit les bras, en proie à une douleur si intense qu'il en oublia son chef.

— Calmez-vous, dit-il. Tout n'est pas perdu encore. Je vais me mettre à la besogne, moi.

— Oh ! comme je vous bénirai, s'écria le pauvre sous-chef, à qui ces paroles avaient redonné la vie.

Il ajouta :

— Mais qui peut être assez méchant, assez lâche, assez vil pour échafauder de pareils crimes... pour les faire retomber ensuite sur une enfant innocente ! Bertha n'avait pas d'ennemis.

— Nous le saurons bientôt, dit Fernand. Sur ma vie, je découvrirai le coupable, dussé-je consacrer à cette tâche ce qui me reste de force et d'argent !

— Oh ! comme elle vous aimera ! dit le pauvre père. Et moi je baiserai vos pas... je...

— Suppose, dit Fernand, comme s'il était convaincu du succès, et il s'éloigna brusquement, laissant Bigeot heureux pour la première fois depuis qu'il avait vu l'enfant Treville.

IV

Fernand avait hâte de rentrer chez lui pour avoir des nouvelles de Paul. Il trouva son valet de chambre, Lerroy, dépendant l'agent, qui transmit et retournait entre les mains de son chargeau.

— Trois, monsieur. Elles sont sur le bureau de monsieur.

Leroy se précipita dans son cabinet. Son domestique le suivit. Les trois dépêches disaient, à peu près la même chose : Fièvre violente. Etat grave. La dernière semblait annoncer une amélioration. Le blessé dormait.

Quand Fernand eut achevé la lecture des dépêches, il vit son valet de chambre qui attendait comme pour lui parler.

— Qu'est-ce qu'il y a ? demanda-t-il.

— Il est venu un monsieur pour voir Monsieur plusieurs fois. Il paraissait avoir des choses importantes à dire à Monsieur. Il a été très contrarié de ne pas le trouver. Il doit revenir, du reste.

— Ce soir ?

— N'importe à quelle heure. Il faut qu'il voie monsieur ce soir même.

— Il a dit son nom ?

— Non, monsieur.

— Quel homme est-ce ?

— Un homme assez mal mis, redingote rapée, chapeau défoncé.

— Il a dit qu'il reviendrait ?

— Oui, monsieur.

L'inspecteur regarda le valet de chambre.

Fernand ajoutait :

— Laisse-nous, Jean !

Le domestique sorti, le policier se fit connaître.

— Aimable Bigeotin, déclara-t-il, inspecteur de police.

— Qui me procure, monsieur, demanda Fernand, l'honneur de votre visite ?

— Voilà, répondit l'agent, qui tournait et retournait entre les mains de son chargeau.

Fernand l'avait invité à s'asseoir, mais il était resté debout.

— Vous êtes au courant, poursuivit-il, de ce qui s'est passé hier rue de la Chine, chez M. Jaux ?

— Parfaitement.

— Une dame Trézille a été surprise par son mari avec un amant.

— Oui, dit Fernand, très intéressé, je sais cela, allez.

— Cet amant, ce n'était pas vous !

— Moi, s'écria Fernand, qui peut vous faire supposer, monsieur ?

— Rien... Comme c'était vous qui aviez donné à la jeune femme le rendez-vous qui a tourné le mal.

Fernand regarda l'agent d'un air ahuri.

— Ah ! ça, dit-il, êtes-vous fou ?... J'ai donné rendez-vous à Mme Trézille, moi ? Je connais Mme Trézille... J'ai pour elle, malgré les accusations qui pèsent sur elle, beaucoup d'affection, beaucoup d'estime entendez-vous, monsieur... Jamais, je ne prendrai pas de rendez-vous.

L'inspecteur l'interrompit en lui tendant le papier trouvé entre les mains de la malheureuse Berthe.

— Connaissez-vous ?

Fernand lut.

— Mais non ! s'écria-t-il... Mais je n'ai jamais rien écrit de pareil... d'ailleurs, on ne s'est même pas donné la peine d'imiter mon écriture. Si vous voulez comparer...

— Inutile, dit le policier. Je n'en doutais.

— Mais, demanda Fernand, qu'est-ce que ce papier ? A qui a-t-il été adressé ?

— Je l'ai trouvé, dit l'agent, entre les mains de Mme Trézille évanouie. C'est le billet qui a servi d'amorce et l'a attirée dans le guet-apens.

Une lueur avait illuminé l'esprit de Fernand.

— Mais c'est une infamie ! cria-t-il.

— C'est ce qu'il me semble, fit tranquillement l'agent.

— On a tendu à cette jeune femme, dit Fernand hors de lui, un piège infâme en se servant du nom mon. Et Frédéric de Lancel était complice. Oh ! le misérable ! le misérable !

— Frédéric du Lancel ? demanda le policier...

— C'est un nommé Frédéric de Lancel, un odieux rusia que Mme Trézille haïssait et méprisait qui s'est présenté à ma place... Oh ! mais il paiera cher !

Fernand allait et venait, fort agité, en proie à une colère furieuse.

Bigeotin essaya de l'apaiser.

— Voyons, dit-il... ne nous emballons pas... Raisonnons... avant de punir et de tuer qui que ce soit... il s'agit de sauver Mme Trézille.

— Oh ! oui, avant tout, dit Fernand.

— Elle m'intéresse maintenant cette jeune femme, dit le policier. Depuis que je sais qu'elle a été victime dans cette affaire d'une trame odieuse, comme de Bertha Treville. Et d'ailleurs elle ne m'intéresserait en pas, que l'affaire elle-même m'intéresserait et que je voudrais pénétrer les mystères, connaître les auteurs...

— Par Frédéric de Lancel, peut-être, dit Fernand.

— Non, il ne parlera pas.

— Je le forcerai bien à parler, moi, s'écria violemment le jeune homme.

— Et comment? En le tuant ? C'est encore la meilleure façon de rendre les gens toujours fait muets... Non, non... pas de violence... Frédéric de Lancel me paraît avoir été dans cette occasion un instrument tout simplement, un pantin qu'on a fait mouvoir... Ce que je voudrais connaître c'est le nom de celui qui a fait mouvoir la ficelle de ce pantin. Il n'y a pas que l'affaire de la rue de la Chine qui me paraît mystérieuse. Il y a aussi celle de l'assassinat...

— Vous croyez même Mme Trézille innocente, n'est-ce pas ? dit vivement Fernand.

— Je commence, dit l'inspecteur. Et pourtant c'est moi qui ai contribué... Ah ! les canailles !

Fernand le regarda.

— Vous soupçonnez quelqu'un ?

— Peut-être... fit le policier d'une voix sourde.

— Ecoutez, dit Fernand avec feu, si vous parvenez à découvrir les véritables coupables... à démontrer l'innocence de Mme Trézille... eh ! bien, je vous donnerai...

Il chercha un instant et ajouta :

— Ceni mille francs... Je vous donnerai ceni mille francs.

Il tira de son tiroir un carnet de chèques, y prit un feuillet qu'il remplit.

— Tenez, dit-il, voici un chèque de cette somme. Il est à vous. Il n'y a plus que votre nom à mettre.

— Cent mille francs ! dit Riquchois ! ébloui... Avec ça je pourrais acheter une maisonnette sur les bords de la Marne, pêcher à la ligne jusqu'à la fin de mes jours... Ah ! oui, je vous trouverai le mot de l'énigme, je vous le promets ! On a fait plus difficile que ça...

Il allait s'éloigner. Un mot de Fernand le fit revenir.

— Avez-vous eu l'occasion, dit le jeune homme de voir la personne qui habite l'hôtel voisin de Mme Trézille, sa cousine ?

— La nièce de l'oncle Trézille... celui-là même qui est mort empoisonné ?

— Oui...

— Je l'ai vue deux fois. C'est même après la seconde conversation que j'aie eue avec elle que je me suis mis à agir. Mais j'ai été trop vite. Le crois maintenant que j'ai été mis dedans. Cette fille est bien forte... si elle est pour quelque chose là-dedans.

— Vous en avez le soupçon ?

— Une vague idée. Si elle n'est pas la cheville ouvrière du drame, elle en connaît au moins les ficelles.

— J'ai surpris d'elle, un jour, dit Fernand, un regard qui m'a fait frissonner et qui m'est resté là.

Il montra son front.

— Et si je voyais, poursuivit-il, un moyen sérieux à de si noires méchancetés, une explication plausible à une pareille conduite, je dirais sûrement : c'est elle ! c'est elle ! Elle en est capable !

— Ce motif, dit Riquchois, je le saurais demain. Je vous dirai ce qu'il en coûte pour de faire avouer ses infamies, car un aveu seul, un aveu complet, peut sauver Mme Trézille, surtout après la déposition de son père.

— Vous pensez à tout...

— Oui... le greffier m'a raconté... Il accuse formellement sa fille, il paraît. Il a donné des détails.

— Le pauvre homme a perdu la tête, dit Fernand. Il y a de quoi. Après tant de secousses... Un homme si probe, si honnête.

— Oh ! lui, dit l'inspecteur, c'est la crème...

— Demain, ajouta-t-il en s'apprêtant à sortir, je saurai ce que cette fille a dans son sac.

(A suivre).